

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Après en avoir délibéré ;

Pour : 35 (dont 2 représentés)

Contre : 0

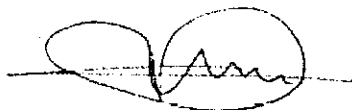
Abstention : 0

Déport : 0

DECIDE

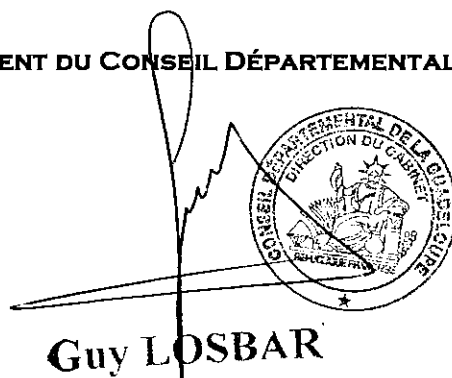
ARTICLE UNIQUE : Conformément à l'article 107 de la loi Notré du 07 aout 2015, de prendre acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure et l'évolution de la dette de la collectivité au titre de l'exercice 2026.

L'UN DES SECRÉTAIRES



Daniel DULAC

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,



The stamp is circular and contains the following text: "CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE", "DIRECTION DU CABINET", and "RUE DE LA RÉPUBLIQUE". It also features a central emblem with a star and a crescent moon.

Guy LOSBAR



CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

Direction Générale des Services

BASSE-TERRE, le 05 FEV 2026

Affaire n°2

Bordereau n°1

R A P P O R T

AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Iere REUNION DE 2026

OBJET : Rapport Général du Débat d'orientations Budgétaires pour 2026

Comme chaque année, je vous invite à débattre des Grandes Orientations Budgétaires du Conseil Départemental. Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire de notre collectivité.

Conformément à l'article L3312-1 du CGCT, pour étayer ce débat, le présent rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE :

GARANTIR LA SOLIDARITÉ, L'INVESTISSEMENT ET LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE

I. RAPPELS SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Les orientations budgétaires 2026 reposent sur une analyse globale du contexte économique, prenant en compte les dynamiques internationales, nationales et locales, afin d'anticiper et de répondre aux défis pesant sur l'action de la collectivité.

Le contexte économique et budgétaire complexe, reste marqué par des défis structurels et des incertitudes conjoncturelles. Malgré une croissance économique modérée, la France doit faire face à des défis importants, tels que la dette publique élevée, un déficit budgétaire persistant et des inégalités sociales croissantes.

Dans ce contexte, le gouvernement a adopté des mesures pour réduire le déficit budgétaire et maintenir la croissance économique, notamment à travers la loi de finances et les plans de relance. Cependant, les défis restent importants pour assurer une croissance durable et inclusive.

CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

La croissance mondiale demeure résiliente avec un taux de 2,8% en 2025 en dépit des incertitudes géopolitiques et des tensions commerciales. En 2026, l'inflation mondiale devrait diminuer légèrement avec toutefois des risques de rebond.

Les banques centrales restent prudentes et continuent de surveiller la situation économique mondiale afin d'adapter leur politique monétaire en conséquence.

CONTEXTE NATIONAL CARACTERISE PAR LA MAITRISE DES DEPENSES

En France, la priorité est à la réduction des dépenses publiques et à l'instauration de mesures fiscales ciblant notamment les grandes entreprises. Un effort significatif est demandé aux collectivités territoriales qui devront ajuster leurs stratégies budgétaires pour s'aligner avec les priorités nationales tout en optimisant leurs ressources locales.

SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES QUI SE DEGRADE

Les collectivités territoriales se trouvent dans une situation financière préoccupante

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit un effort budgétaire significatif pour les collectivités, estimé entre 4,6 et 8 milliards d'euros. Cela représente une contribution importante à la réduction du déficit public, alors que la dette des collectivités ne représente que 8% de la dette publique totale.

Bien qu'elles jouent un rôle important dans les dépenses publiques, elles font également face à des défis financiers variés et doivent faire preuve de vigilance dans leur gestion budgétaire pour anticiper les fluctuations économiques et prioriser leurs investissements.

FOCUS SUR LA SITUATION FINANCIERE DES DEPARTEMENTS

Les départements se distinguent par une fragilité financière accrue, marquée par une forte tension sur leurs équilibres budgétaires, notamment liée aux dépenses sociales croissantes et à des recettes insuffisantes. Les départements sont particulièrement fragilisés par le financement du RSA, de l'APA et de la PCH, ce qui alimente une inquiétude quant à leur capacité à investir et à maintenir leurs politiques publiques.

Les données consolidées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) sur l'exercice 2024 confirment cette tendance. On relève, pour l'ensemble des départements français entre 2023 et 2024, une diminution significative des indicateurs financiers : l'épargne de gestion recule de 22 %, l'épargne brute de 33 % et l'épargne nette de 59 %. Parallèlement, les dépôts au Trésor enregistrent une baisse de 25 %, traduisant une contraction globale des marges de manœuvre financières des départements.

La progression continue des dépenses sociales conjuguée à l'instabilité des recettes, fragilise l'équilibre budgétaire et réduit la capacité d'investissement. Les disparités territoriales s'accroissent, certains départements bénéficiant d'une assiette fiscale plus favorable, tandis que d'autres voient leur marge de manœuvre se réduire fortement.

SITUATION ECONOMIQUE EN GUADELOUPE EN 2025 ET PERSPECTIVES

La Guadeloupe connaît une situation économique contrastée.

Le marché de l'emploi progresse faiblement, avec une hausse de 0,4 % des emplois salariés, mais une demande d'emploi en baisse de 4,8 %. Le chômage reste élevé à 19 %, avec un halo du chômage à 11 %.

La dynamique de créations d'entreprises se maintient, surtout parmi les micro-entreprises dans les services, mais les défaillances augmentent de 20,5 %, poursuivant la tendance de l'année précédente.

L'inflation atteint 3,9 %, avec des augmentations notables dans l'alimentaire (+10,2 %) et les services de transport (+18,5 %).

Les conditions de crédit se resserrent, et les échanges extérieurs se contractent, en partie en raison d'une baisse des importations de produits pétroliers.

Le secteur touristique, bien que progressant, demeure à un rythme modéré, avec une augmentation des passagers aériens de 3,6 % et des nuitées hôtelières de 10 %, principalement grâce à la clientèle française.

En dépit de ce contexte marqué par d'importantes tensions, la Collectivité demeure fermement engagée à poursuivre ses actions et les investissements structurants définis dans son Plan de mandature. Cette volonté repose sur la nécessité de répondre aux enjeux économiques et sociaux spécifiques de notre territoire.

II. PRIORITÉS DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN 2026

En 2026, le Département, dans son rôle de bouclier social, poursuit sa mission avec des initiatives stratégiques visant à renforcer les services publics, protéger la population, promouvoir un développement soutenable.

OPTIMISER LA PERFORMANCE DE NOTRE ADMINISTRATION

La ressource humaine affectée à notre administration est le premier levier d'action de notre collectivité.

En 2026, le Département s'engage résolument à optimiser son fonctionnement interne pour offrir des services, encore plus efficaces, à sa population :

- Renforcer les moyens humains : Pour assurer un service public de qualité, le département renforce sa gestion prévisionnelle des ressources humaines intégrant le recrutement d'agents, notamment grâce aux parcours emploi compétences (PEC) et aux apprentissages. Par ailleurs, les mesures spécifiques visant à améliorer les conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents sont poursuivies. Il s'agit en particulier pour cet exercice de la mise en place de la complémentaire prévoyance et de l'accompagnement social des agents.

- **Garantir les moyens de fonctionnement des services** : Le département conduit un programme ambitieux de rénovation et d'aménagement de ses infrastructures. Des efforts continus seront faits en 2026 pour améliorer les infrastructures destinées au personnel et accueillant le public. Cela inclut le lancement de nouveaux projets de construction et une attention particulière à la maintenance des installations de sécurité.
- **Accélérer la transition énergétique et la mobilité décarbonée** : Le parc immobilier du département sera adapté pour intégrer des solutions énergétiques durables tout en favorisant une mobilité décarbonée, et ainsi s'inscrire dans les dispositions du décret « Tertiaire ». Une première tranche de travaux de 3 M€ sera lancée.

PROMOUVOIR ET REUSSIR UN DEVELOPPEMENT HUMAIN SOLIDAIRE ET INCLUSIF

Dans un contexte où les inégalités sociales et économiques se creusent, notre politique sociale se positionne comme un levier essentiel pour promouvoir la solidarité, l'inclusion et la cohésion sociale.

Une politique profondément attachée à la préservation des valeurs de justice sociale et d'égalité des chances, qui permette à chaque individu un accès équitable aux ressources et aux services, tout en stimulant l'autonomie et la participation active des citoyens à la vie de la cité.

En mobilisant divers acteurs, tels que les associations, les entreprises et les institutions publiques, cette politique s'efforce d'être dynamique et inclusive, capable de relever les défis contemporains. Dans cette optique, le département renforce ses actions d'accompagnement social, en accordant une attention particulière à l'enfance, aux familles et aux populations vulnérables.

Il s'agit notamment de :

- **Protéger nos enfants et nos familles** : la collectivité continuera d'assurer la mise œuvre de ses prérogatives de protection maternelle et infantile à travers les actions de promotion de la santé de la mère et de l'enfant par une offre de service de qualité en proximité et au sein des écoles maternelles, de surveillance épidémiologique, d'optimisation des conditions d'accueil des jeunes enfants en institutions et chez les assistants maternels, de surveillance des signalements et de gestion de l'agrément des assistants familiaux ;
- **Renforcer l'action sociale de proximité** : Le département poursuivra le renforcement de ces actions en faveur du logement et l'habitat social, avec une attention particulière aux mesures œuvrant à faciliter l'accession à la propriété. Parallèlement, il s'attachera également à promouvoir l'accès et le maintien des familles dans un logement ainsi que l'animation à la vie

sociale afin de lutter contre les exclusions et la marginalisation sociale, la délinquance et ainsi assurer l'égalité des chances.

- **Maintenir nos actions en matière de santé publique :** La question de la santé publique sera un axe fort de notre action sociale avec le renforcement de la coordination des parcours de santé, le développement des équipements de proximité, l'accompagnement des structures œuvrant dans ce champ. En matière de santé mentale, déclarée grande cause nationale, la collectivité s'attachera à travailler avec les services compétents à renforcer l'offre de soins en psychiatrie, à encourager et appuyer les initiatives qui contribueraient à diminuer le recours aux soins sous contrainte en Guadeloupe.
- **Poursuivre l'amélioration de la prise en charge du grand âge :** La mise en œuvre de l'autonomie des personnes âgées est une priorité, avec le déploiement du programme ICOPE, pour prévenir la dépendance, et le développement de l'habitat inclusif. Le soutien aux aidants familiaux et l'amélioration des structures d'accueil sont également renforcés.
- **Poursuivre l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de handicap :** la collectivité maintiendra ses efforts visant à mieux prendre en compte leurs besoins et ceux de leurs aidants, pour éviter l'isolement social, mais aussi continuer à travailler à la réduction des délais de traitement des réponses.
- **Favoriser l'insertion :** La politique d'insertion du département vise à dynamiser le territoire et à diminuer les freins à l'emploi, en soutenant notamment le secteur de l'économie sociale et solidaire, en promouvant des dispositifs d'insertion par l'activité économique, et d'employabilité des Brsa, en développant les Ateliers et Chantiers d'insertion. En 2026, la collectivité travaillera à la finalisation du Bureau d'Urgence Sociale.

INCITER UN DEVELOPPEMENT SOCIÉTAL INTÈGRE

L'accompagnement de la jeunesse guadeloupéenne vers la responsabilité et l'excellence est l'une des grandes priorités du Conseil Départemental. En matière d'éducation, la collectivité s'efforce de fournir aux collégiens, aux équipes pédagogiques et aux personnels techniques un environnement de travail modernisé et de qualité. Cet engagement se manifeste concrètement chaque année par un investissement financier significatif pour assurer le fonctionnement, l'entretien quotidien et l'équipement des collèges publics (42) et privés (6) du département.

Le Département soutient les établissements scolaires en leur attribuant des dotations financières et en leur fournissant équipements et matériels mobiliers adaptés.

Outre l'éducation, le département s'attache également à dynamiser la culture, développer le sport comme un outil d'intégration et valoriser le tourisme à travers la mise en valeur des sites patrimoniaux, afin de créer un véritable maillage socioculturel et économique sur l'ensemble du territoire.

Nos principaux axes d'intervention s'attacheront à :

- **Doter les Collèges des moyens adéquats** : Les dotations budgétaires seront maintenues pour garantir le bon fonctionnement de ces établissements. Par ailleurs, des moyens seront dégagés afin de soutenir les projets éducatifs et les infrastructures des collèges. Des initiatives telles que le « JADEN AN NOU » et le développement de classes artistiques sont poursuivies.
- **Dynamiser la Culture et l'Identité** : Une politique culturelle audacieuse est mise en œuvre pour renforcer le maillage culturel du territoire, avec des actions de soutien à la création artistique et à la valorisation du patrimoine immatériel.
- **Développer le Sport comme un outil d'intégration** : Le département soutient activement les pratiques sportives amateurs et les grandes manifestations sportives, en attribuant des subventions aux associations et comités sportifs.
- **Valoriser le tourisme à travers nos sites patrimoniaux** : Des partenariats avec les EPCI et le Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe sont renforcés pour animer les sites patrimoniaux et créer des expositions itinérantes. La collectivité s'attachera à travailler à valoriser ses sites à travers des modes de gestion adaptés (partenariat avec une association, etc.....)

Afin d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques précitées, les enveloppes budgétaires mobilisées sont évaluées à un montant global de 722 M€, dont la répartition est détaillée dans le tableau ci-après.

ke	2025	%	2026	%	ECARTS 2025/2026	VARIATION %
INSERTION	255 000	36%	255 325	35%	325	0%
AUTONOMIE	140 426	20%	144 914	20%	4 488	3%
FAMILLE ENFANCE	61 506	9%	62 579	9%	1 073	2%
SOIS	29 000	4%	29 406	4%	406	1%
AUTRES ALLOCATIONS	10 350	1%	10 762	1%	412	1%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 520	5%	33 008	5%	488	2%
RESSOURCES HUMAINES	135 000	20%	150 410	21%	15 410	4%
AUTRES DEPENSES	4 981	1%	5 046	1%	65	1%
SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	29 609	4%	28 161	4%	- 1 448	-5%
ATTENDATION DE PRODUITS	3 312	0%	3 295	0%	-17	-1%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	741 709	100%	722 609	100%	-19 100	-2%

Sur la base des éléments issus du Projet de loi de finances 2026, et dans une approche prudentielle tenant compte des incertitudes pesant sur la trajectoire des finances publiques, les recettes de fonctionnement de la collectivité sont estimées à 743 M€ et se déclinent comme suit :

RESSOURCES INSTITUTIONNELLES	164 779 662,00
RESSOURCES A CARACTÈRE INSTITUTIONNEL	164 779 662,00
IMPOTS DIRECTS	31 420 233,00
TAXES INDIRECTES	508 266 297,00
RESSOURCES DE NATURE FISCALE	539 686 530,00
RESSOURCES D'EXPLOITATION	4 560 000,00
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	4 560 000,00
PRODUITS FINANCIERS	
AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	34 596 000,00
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
+ TOTAL	743 622 192,00

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RESILIENT

Face aux spécificités de notre territoire, caractérisées par son aspect archipélagique et sa vulnérabilité aux risques naturels, le Conseil Départemental s'est engagé depuis tantôt dans une politique d'aménagement et de développement territorial proactive.

Malgré la pression croissante des dépenses sociales, la collectivité s'inscrit fermement dans une stratégie d'intervention optimisant les atouts de chaque territoire.

Par son programme d'investissement, le département vise non seulement à apporter des solutions adaptées aux besoins de la population mais aussi à soutenir l'activité économique via une commande publique dynamique.

La problématique de la gestion de l'eau potable, demeurant un sujet épineux, le département en fait une priorité cette année encore. A ce titre, et s'agissant de son propre réseau de production d'eau brute, la fiabilisation des systèmes de production et de transfert, la sécurisation des usines de traitement et l'amélioration de la performance des réseaux de distribution constitueront le plan d'actions de la collectivité en la matière.

Plus spécifiquement, les efforts du Département se déclineront comme suit :

- Soutenir la Gestion de l'Eau : dans le cadre de la convention de financement du Programme Pluriannuel d'Investissement du SMGEAG, le Département poursuit et renforce son action en assurant le portage d'opérations structurantes de renouvellement et de renforcement des réseaux de distribution d'eau potable, avant leur rétrocession au SMGEAG. Ces interventions s'inscrivent dans un effort global d'investissement de 27 millions d'euros consacré à l'amélioration des réseaux d'eau potable à l'échelle du territoire. L'accompagnement de la

collectivité portera aussi sur un vaste plan de réparation de fuites de 6 M€ et sur 6 autres M€ destinés à l'apurement d'une partie de la dette fournisseurs du syndicat.

- ▀ **Poursuivre le programme de travaux de mise en sécurité des collèges** : Cette volonté se traduit à travers les moyens affectés au déploiement du plan séisme 3 et à la mise en œuvre de travaux de grosses réparations.
- ▀ **Améliorer nos routes** : Le département maintien des efforts substantiels pour sécuriser le réseau routier. Des travaux structurels sont planifiés pour répondre aux évolutions du territoire et renforcer la mobilité active.
- ▀ **Préserver et améliorer le parc bâtementaire** : Le Département s'attachera à maintenir un niveau d'intervention significatif sur son parc immobilier à travers des travaux de réhabilitation répondant notamment aux exigences de la législation en termes de transition énergétique. Cet effort s'appliquera également à la protection de ses sites remarquables tant culturels, touristiques et environnementaux.
- ▀ **Moderniser les infrastructures aéroportuaires** : Ces infrastructures seront modernisées pour poursuivre leur dynamisation à l'instar de la nouvelle desserte mise en place en février 2025 à Marie Galante après 20 ans d'absence. C'est dans ce cadre que plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) concernant chaque aéroport seront lancés en 2026 afin d'installer de nouvelles activités et dessertes.
- ▀ **Moderniser les infrastructures portuaires** : Le déploiement du schéma départemental des ports 2022-2028, se poursuivra pour offrir aux professionnels de la pêche et de la plaisance des infrastructures portuaires performantes. 2026 verra aussi l'entrée en service de Ports de Guadeloupe SPL, la société publique locale en cours de création avec cinq autres actionnaires (les villes de Port Louis, Trois Rivières, Sainte Rose, Petit Bourg et la Communauté de communes de Marie Galante). Cette SPL aura pour vocation de mettre en gestion les infrastructures portuaires de la Collectivité et des communes qui le souhaiteront, pour en faire de véritables pôles d'attractivité économique et de renforcement des interfaces ville/port.
- ▀ Dans un objectif de renforcement de la souveraineté alimentaire de la Guadeloupe, il s'agira de soutenir les professionnels du secteur agricole et leurs organismes d'encadrement ou de conseil (chambre d'agriculture, interprofessions...) : Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement de jeunes agriculteurs installés par la collectivité et notre démarche de régularisation des situations d'occupation sans titre, d'agriculteurs porteurs de projet économiques viables. Au-delà de cette action traditionnelle de la Collectivité, 2026 sera aussi une année d'accélération des interventions du Département dans le domaine de la souveraineté alimentaire à travers un plan ayant pour objectif la mise à profit des résultats de l'audit du foncier agricole du Département pour installer de nouveaux agriculteurs, l'accompagnement des filières pour atteindre des résultats très concrets en termes de couverture des besoins de consommation de la population, etc.

- **Prévenir les risques majeurs** : Une série de mesures préventives et de préparation aux risques naturels, tels que les cyclones et les tsunamis, sont mises en place pour protéger la population. Cela inclut l'organisation locale et l'amélioration des infrastructures pour répondre efficacement aux catastrophes naturelles. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'enveloppe globale de 1 M€ dédiée à notre politique « environnement , cadre de vie, patrimoine »
- **Maillage du territoire à travers la mise en œuvre des Contrats Peyi (13 M€)**: Ces contrats constituent un cadre innovant pour travailler plus étroitement avec les communes et les EPCI sur des projets structurants pour notre territoire, vecteur de cohésion sociale. Cette enveloppe se décompose entre des opérations portées par la collectivité à hauteur de 10 M€ et 3 M€ de subvention.
- **Préserver notre accompagnement financier envers les communes (10 M€)** : Le Fonds d'Aide aux Communes (FAC), afin d'aider ces collectivités, notamment les plus fragiles d'entre elles, à assurer le financement des dépenses de maintenance de leur patrimoine immobilier ou encore de réaliser certaines dépenses d'équipement nécessaires à la satisfaction de besoins prioritaires de leur population.

III. MOYENS ET OUTILS MIS EN ŒUVRE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

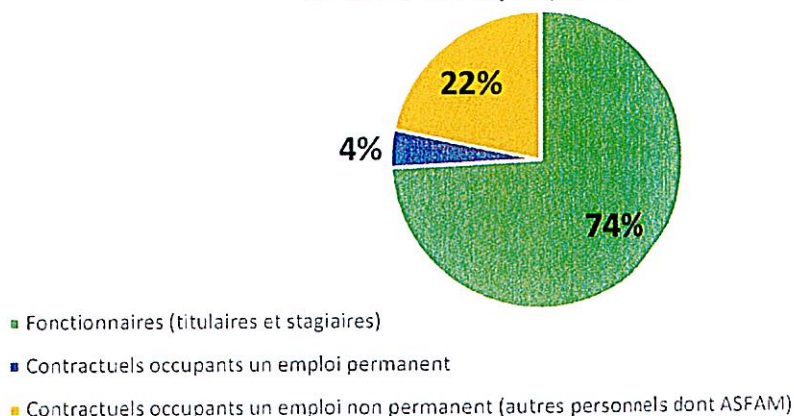
- **Structure des effectifs du Conseil départemental**

EFFECTIFS GLOBAUX	31/12/19	31/12/21	31/12/22	31/12/23	30/11/2024	31/12/2025
Agents en position d'activité (tous statuts)	2105	2057	2083	2032	2122	2169
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	1720	1669	1630	1631	1617	1610
Contractuels occupants un emploi permanent	70	45	39	35	68	90
Contractuels occupants un emploi non permanent (autres personnels <u>dont ASFAM</u>)	315	313	414	366	437	469

Au 31 décembre 2025, la collectivité compte 2169 agents en position d'activité dont 1700 permanents (1610 titulaires et 90 contractuels), 469 non permanents.

Les fonctionnaires représentent 74% de l'effectif global et les non titulaires permanents 4%. La catégorie « autres personnels » regroupe principalement les assistants familiaux et les contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Effectifs au 31/12/2025



■ Évolution de l'effectif permanent

Les effectifs permanents sont en hausse (+ 15 agents).

	2019	2021	2022	2023	30/11/2024	31/12/2025
Administrative	620	607	589	586	606	709
Technique/Médico-technique	766	747	708	706	710	770
Culturelle animation	82	78	79	71	67	69
Médico-sociale/ Sociale	324	312	293	303	302	308

La durée effective du travail est de 1607 heures.

■ Les dépenses de personnel

Pour l'année 2025, les dépenses de personnel sont estimées à 144 033 794,85 € dont 24 702 112,17 € pour les ASFAM.

La Nouvelle Bonification Indiciaire

Au 31/12/2025, 706 agents (contre 611 agents en 2024) ont été concernés par la NBI pour un montant de 859 908,96 € (contre 533 674.96 € en 2024).

Catégories	ADM	ANI	CUL	MSO	MTE	SOC	TEC	Total général
Catégorie A	94 405,53 €		6 324,13 €	60 612,63 €	765,87 €	345 170,51 €	9 967,76 €	517 246,43 €
Catégorie B	47 603,93 €	886,08 €	590,76 €	150,18 €			5 715,40 €	54 946,35 €
Catégorie C	107 865,14 €		26 621,13 €				153 229,91 €	287 716,18 €
Total général	249 874,60 €	886,08 €	33 536,02 €	60 762,81 €	765,87 €	345 170,51 €	168 913,07 €	859 908,96 €

LE RIFSEEP

Les chiffres relatifs au RIFSEEP sont les suivants :

FILIERE	2024		2025	
	RIFSEEP	EFFECTIF	RIFSEEP	EFFECTIF
Administrative	5 261 859,81 €	700	6 663 887,14 €	761
Animation	8 615,24 €	1	11 310,48 €	1
Culturelle	589 802,03 €	82	755 861,89 €	81
Médico-sociale	1 324 338,40 €	123	1 692 974,12 €	120
Médico-technique			8 856,98 €	2
Sociale	1 876 777,03 €	207	2 387 466,20 €	224
Technique	5 292 845,47 €	802	6 304 994,25 €	810
TOTAL	14 354 237,98 €	1915	17 858 616,18 €	2004

L'évolution des rémunérations

La masse salariale proprement dite a évolué comme suit depuis 2020 :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
MONTANT	92 976 964	95 421 974	99 065 158	120 909 642	136 983 802	144 033 794
EVOLUTION EN %	—	2,63%	3,82 %	22,05 %	13,29%	5,15%

GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Analyse de l'encours actuel

Pour ce qui est de la gestion de la dette, un audit complet réalisé par Finance Active, est annexé au présent rapport.

Au 31 Décembre 2025, l'encours de dette du Département est composé d'un stock de 31 emprunts s'élevant à 122,9 M€. Il se caractérise ainsi :

	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 31/12	122 447 905 €	110 252 420 €	112 948 617 €	100 073 738 €	122 934 779 €
Taux moyen	1,5%	1,9%	2,4%	2,1%	2,3%
Durée de vie résiduelle	11 ans et 7 mois	10 ans et 10 mois	10 ans et 8 mois	10 ans	11 ans
Durée de vie moyenne	6 ans et 1 mois	5 ans et 8 mois	5 ans et 7 mois	5 ans et 3 mois	5 ans et 9 mois
Nombre de lignes	28	30	29	29	31

L'encours à taux fixe (25 emprunts) représente 80,3 % de la dette départementale (soit 98,9 M€ au 31/12/2025). La proportion de taux fixe permet d'avoir une meilleure visibilité des frais financiers et de sécuriser partiellement l'encours.

La dette à taux variable (5 emprunts) représente 19,7% de l'encours total (24 M€ au 31/12/2025). Ce type d'indexation permet de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

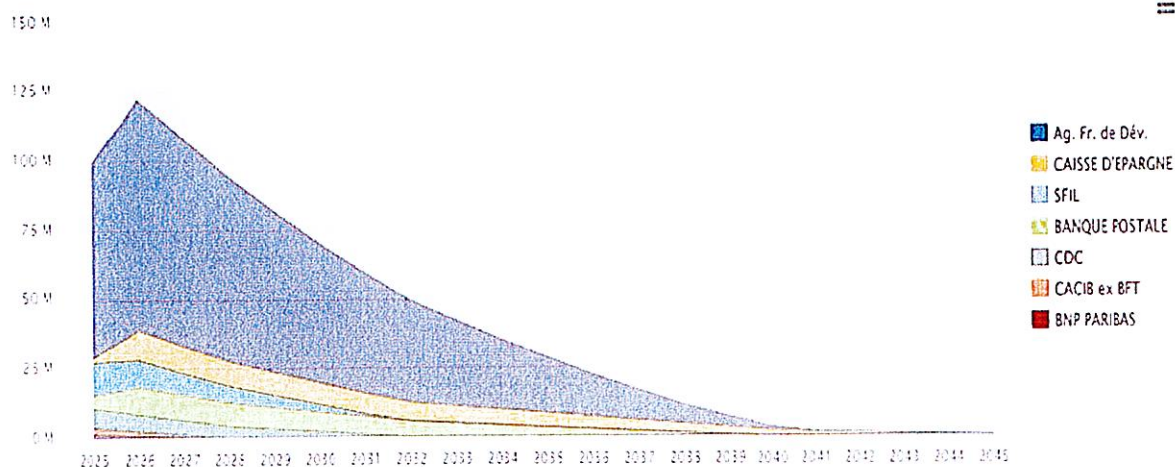
Le taux moyen à cette date est de 2,3% (soit une baisse de 30 points de base par rapport à la fin 2023) pour une durée de vie résiduelle de 10 ans.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de la dette	1,5%	1,9%	2,4%	2,3%	2,3%

La répartition de l'encours de dette auprès des groupes bancaires est la suivante :

Évolution du CRD par banque en début d'exercice

Exporter



Au 31/12/2025, le stock de dette se répartit entre 6 groupes bancaires dont plus 84% est détenu par les deux principaux prêteurs.

Le principal prêteur, l'Agence Française de Développement (AFD), représente à lui seul deux tiers des financements avec une part de 68% de l'encours de dette (83 M€). À horizon 2040, la part de l'AFD est amenée à augmenter en raison d'une plus longue durée de vie résiduelle des emprunts souscrits auprès de ce partenaire.

Le second prêteur, la Société de Financement Local (SFIL) représente une part importante avec 16% l'encours pour un volume de 20 M€ (dont 10M€ pour la part SFIL et LA BANQUE POSTALE).

Les autres partenaires représentent respectivement :

9% pour le groupe Caisse-Épargne (CEPAC, 11 M€)

5% pour la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC, 7 M€),

et 1% pour la BNP Paribas (1 M€) et le groupe Crédit Agricole-CACIB (1 M€),.

▀ La stratégie de gestion de la dette propre :

En termes de renégociation, les marges de manœuvre du Département sont limitées.

L'encours à taux fixe (98,9 M€) ne présente pas d'opportunité de réaménagement. Cela s'explique d'une part, par des indexations bien positionnées au regard des conditions actuelles de marché, et d'autre part, par le coût trop élevé des pénalités actuarielles ne permettant pas dégager un gain certain en cas de remboursement anticipé ou de refinancement. Le statu quo est à privilégier.

Le taux moyen de la dette à taux fixe (2,16%) est inférieure au taux d'un emprunt d'une durée de 10 ans (3,47% avec une marge de 1,20%, dans les conditions de marché du 29/10/2024).

L'encours à taux fixe offre la stabilité du taux payé.

Caractéristiques de la dette à taux fixe	31/12/2025
Son montant est de :	98 919 167 €
Son taux moyen s'élève à :	2,16%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	9 ans et 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	5 ans

Le stock de dette à taux variable (24 M€) ne présente pas d'opportunité de renégociation en raison d'une indexation bien positionnée au regard des conditions de marché actuelles.

En effet, le taux moyen de la dette variable atteint 2,97%. Pour autant, le taux moyen de la dette variable évoluera selon les fluctuations des marchés financiers.

Caractéristiques de la dette à taux variable	31/12/2025
Son montant est de :	24 015 613€
Son taux moyen s'élève à :	2,97%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11 ans et 11 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans et 1 mois

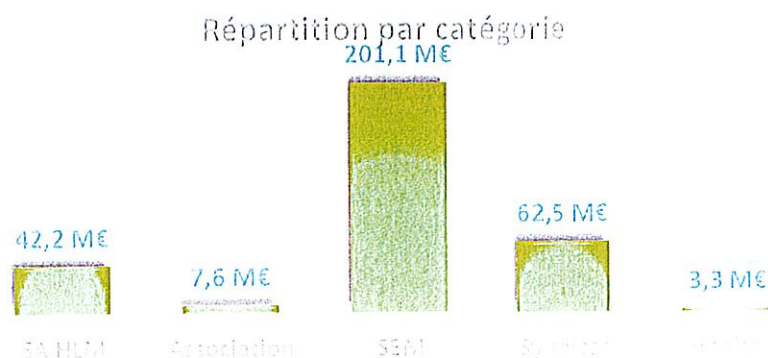
La dette à taux variable optimise la souplesse et le dynamique du taux moyen.

▀ La gestion de la dette garantie

L'octroi de la garantie d'emprunt par la collectivité s'inscrit dans le strict respect des ratios de la loi Galland.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette garantie s'élève à 316,7 M€ pour une annuité de 24,3 M€. Le taux moyen est fixé à 3% pour une durée résiduelle de 23 ans. Les prêts arrivés au terme de la période de préfinancement s'élèvent à 513 contrats.

Les engagements pris concernent le logement social (243,3 M€), les hôpitaux (3,3 M€), les associations (7,6 M€), les syndicats (62,5 M€).

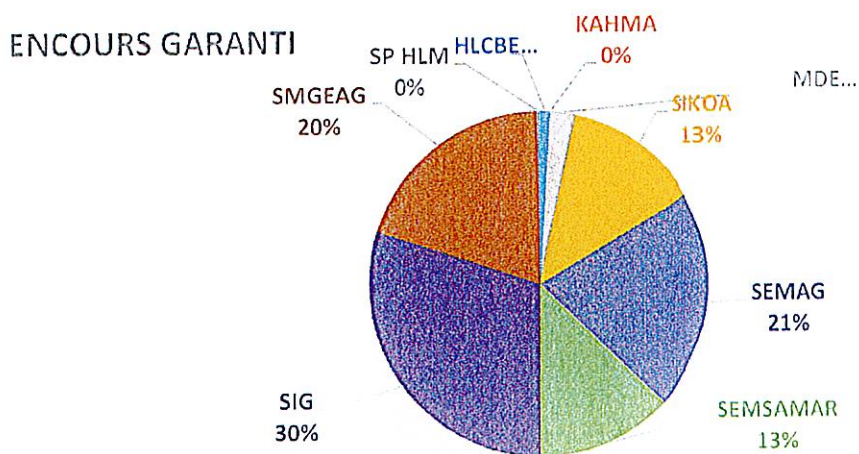


L'encours garanti est détenu à 84% par de la Caisse des dépôts et Consignations (267,5 M€) et 16% par l'Agence Française de Développement (49,2 M€).

La répartition par risque de taux est la suivante :



La répartition par bénéficiaire est la suivante :



Les ratios prudentiels de la dette garantie

Les règles d'encadrement des emprunts garantis permettent d'évaluer le niveau de risque de la collectivité à l'égard des ratios prudentiels.

Le ratio légal de plafonnement : La règle du plafonnement de la loi Galland indique que la somme des annuités d'emprunts garantis et des emprunts propres au département diminuées des provisions pour garanties d'emprunts ne doit pas être supérieure à 50% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Le Département respecte le seuil des 50%. Le ratio de plafonnement s'établirait à 2,82% en 2024. Il est à noter que les garanties accordées en matière de logement social ne sont pas prises en compte dans le calcul du ratio Galland.

Le ratio de division du risque : La règle de division du risque précise que le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur exigible ne doit pas être supérieure à 10% de la capacité totale à garantir. Plus précisément, 10% de 50% de recettes de fonctionnements ne doivent pas être inférieures au montant des annuités garanties auprès d'un seul débiteur. L'objectif étant de ne pas mettre en danger l'équilibre budgétaire de la collectivité en cas de défaut d'un bénéficiaire. Aucun risque n'a été décelé.

Le partage du risque : La règle du partage du risque détermine la quotité garantie par une ou plusieurs collectivités territoriales sur un même emprunt, ne peut pas excéder 50% (hors bailleurs social).

Seuls les emprunts sur les opérations d'aménagement peuvent atteindre un seuil de 80%, voire 100% dans certaines zones. Si les opérations de réaménagement ont pour objet principal le logement alors cette quotité est autorisée à 100%. Aucun risque n'a été décelé.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ET PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

▀ Perspectives des projets d'investissements – Programme Pluriannuel d'Investissement

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, il est à rappeler que le PPI arrêté par notre collectivité sur la période 2024-2028 s'élève à 933 M€.

Pour ce qui est de l'année 2026, il se présente comme suit : .

PPI 2024-2028

POLITIQUES	DEP 2026	ESTIMATION 2024-2028
A-ADMINISTRATION GENERALE	12 150 000	58 365 483
B-CULTURE & TOURISME / JEUNESSE & SPORTS	17 150 000	71 167 274
D-TRANSITION ENERGETIQUE	6 300 000	37 500 000
E-ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, PATRIMOINE	3 575 000	11 843 979
F-EQUIPEMENTS RURAUX	15 422 982	76 435 889
G-EQUIPEMENTS AERIENS	2 000 000	6 703 612
H-EQUIPEMENTS PORTUAIRES	16 145 000	79 309 343
I-EQUIPEMENTS ROUTIERS	37 800 000	208 085 768
J-FONDS DE CONCOURS	30 500 000	152 500 000
K-HORS PROGRAMME	1 000 000	4 000 000
L-Dépenses d'équipement ou Subventions d'investissement	219 125	1 019 651
C-COLLEGES	61 470 000	226 028 092
Total général	203 732 107	932 959 091

Au titre de 2026, les dépenses d'investissement sont évaluées à 203 M€ et intègrent certaines opérations antérieures devant se terminer au cours de l'exercice.

Ces chiffres seront affinés dans le cadre de la préparation de notre budget primitif 2026 à l'aune de notre capacité d'autofinancement.

La mise en œuvre du PPI se traduit à travers notamment l'exécution des opérations votées en AP/CP.

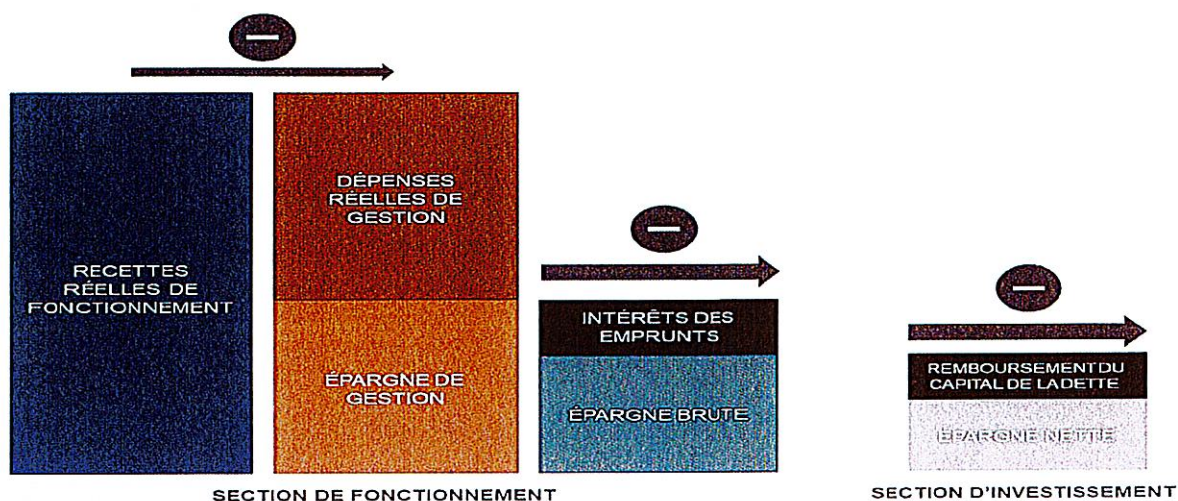
▀ Orientations en matière d'autorisations de programme

Selon l'article R3312-7, les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont proposées par le président du conseil départemental et présentées aux membres de l'assemblée départementale lors du débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L. 3312-1.

En lien avec le PPI, le périmètre des autorisations de programme sera retravaillé avec pour objectif le regroupement d'opérations de même nature dans un programme global (exemple des collèges relevant du plan séisme 3).

IV. MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES

Pour rappel, les composantes de l'épargne sont les suivantes :



- Pour le Département, ces composantes de l'épargne, véritables indicateurs de la santé financière de la collectivité, ont été établies à partir des éléments issus du PLF 2026 en cohérence avec les orientations stratégiques et les priorités de l'action départementale.

Dans un contexte où les départements doivent jongler avec des dépenses sociales importantes et des ressources de plus en plus contraintes, il sera crucial de mettre en place des stratégies robustes pour assurer la viabilité et l'efficacité du plan pluriannuel d'investissement.

Ainsi, l'épargne brute (autofinancement) et l'épargne nette seront pilotés à des niveaux minimum, respectivement, de 50 M€ et de 40 M€, afin de maintenir la qualité de la signature de la collectivité.

Le département mettra également en œuvre une stratégie axée sur la recherche de financements diversifiés et innovants, tout en maintenant une gestion rigoureuse des risques financiers.

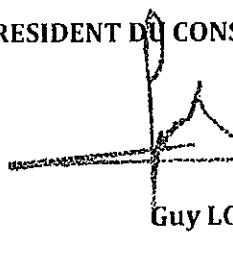
En parallèle, la Collectivité suivra avec attention son PPI en adoptant une approche dynamique qui permettra d'ajuster rapidement la stratégie d'investissement en fonction des changements dans les recettes fiscales locales, des subventions et des transferts de l'État.


▪ Solvabilité de la collectivité

Le Conseil départemental dispose d'une bonne solvabilité financière qui autorise des orientations budgétaires ambitieuses pour les Guadeloupéens et l'archipel. Ainsi, à fin 2025 :

- Le taux d'endettement (encours rapporté aux recettes réelles de fonctionnement) atteindrait 14%, ce qui est très favorable compte tenu plafond de 60% généralement retenu ;
- La capacité de désendettement qui mesure la capacité de la collectivité à complètement se désendetter, représenterait 2,4 ans, soit un niveau bien en deça du seuil d'alerte de 10 années.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Guy LOSBACH



Avis favorable de la Commission des finances
du 9 janvier 2026